



Institut Saint-Luc
Enseignement secondaire

7 chaussée de Tournai
7520 Ramegnies-Chin

Ramegnies-Chin, le 09 novembre 2020

Concerne : rentrée novembre

Madame, Monsieur, chère/cher élève,

La décision du gouvernement belge du 30 octobre dernier nous impose la suspension des cours de ce jeudi 12 novembre et vendredi 13 novembre 2020.

Il nous est également demandé d'organiser un enseignement hybride à partir du 16 novembre et a priori jusqu'au 18 décembre. Le dispositif exposé ci-dessous relève de l'obligation scolaire : qu'il s'agisse d'enseignement en présentiel ou à distance, l'implication de l'élève doit être assurée.

Les élèves de **1^e et 2^e années** recevront un enseignement **en présentiel** à l'Institut comme auparavant, c'est-à-dire tous les jours de la semaine.

Les élèves de **3^e et 4^e années** recevront un enseignement hybride :

- en présentiel le mardi et le jeudi les semaines du 16 novembre, 30 novembre et du 14 décembre
- en présentiel le lundi, mercredi, vendredi les semaines du 23 novembre et du 07 décembre
- à distance via les consignes données par les enseignants et isltparent.be les jours où l'encadrement n'est pas

assuré

Les élèves de **5^e, 6^e et 7^e années** recevront un enseignement hybride :

- en présentiel le lundi, mercredi, vendredi les semaines du 16 novembre, 30 novembre et du 14 décembre
- en présentiel le mardi et le jeudi les semaines du 23 novembre et du 07 décembre
- à distance via les consignes données par les enseignants et isltparent.be les jours où l'encadrement n'est pas

assuré

L'internat sera ouvert normalement à partir du 16 novembre. Les jours où les élèves internes n'auront pas cours, ils seront encadrés par l'internat avec travail en distanciel sur site.

Les services bar d'art, procure et self des internes sont bien maintenus.

Croyez bien que nous faisons l'essentiel pour respecter et faire respecter les mesures d'hygiène et de distanciation. Notre priorité reste également d'assurer le suivi des apprentissages dans les meilleures conditions possibles en ces temps difficiles.

A partir de la 5^e année en sections professionnelles (Ebénisterie et TechnoCom), des adaptations d'horaire pourraient être envisagées pour assurer les acquis techniques et pratiques nécessaires à l'apprentissage du métier.

Pour se déplacer de leur domicile à l'Institut, les élèves qui résident sur le sol français devront se munir :

- de leurs documents d'identité
- d'une attestation de scolarité disponible sur <http://isltparent.be> (il vous suffit d'y compléter votre nom)
- d'une attestation dérogatoire de déplacement disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur français en

remplissant le formulaire (cochez la première case intitulée « Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation ») : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Nous sommes à votre entière disposition pour tout contact utile et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chère/cher élève, l'expression de nos sincères salutations. Nous vous laissons reprendre contact avec votre responsable de section ou éducateur en cas d'hésitation.

Pour l'équipe éducative,

O DEWAELE
Sous-directeur

V PAROTTE
Directeur